



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE Saison 2019-2020

Association : ARGENTEUIL NATATION

Adresse : 49 avenue Foch - 95100 ARGENTEUIL

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Avril 2021

Les membres de l'association ARGENTEUIL NATATION se sont réunis en assemblée générale :

Le 14 Avril 2021 à 18H30 en visio conférence Microsoft-Teams compte-tenu des restrictions sanitaires en vigueur.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés.

L'assemblée est présidée par Madame Jocelyne CLAVERIE en qualité de Présidente en exercice de l'association et Madame Nadège Fontaine Vice-Présidente qui en est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article des statuts, plus de 7,5 % (soit 28 sur 369 adhérents) des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ensemble des membres du CODIR sont présents.

La présidente rappelle l'ordre du jour. La convocation a été envoyée le 25 mars 2021 et certains des documents ont été envoyés aux participants avant la réunion pour en faciliter la lecture.

La réunion peut commencer. La lecture est faite des différents rapports et les personnes en visio voient, grâce au partage d'écran, les documents présentés et commentés. Puis le débat s'ouvre entre les participants.

Les documents commentés en séance sont envoyés avec le présent PV à l'ensemble des personnes ayant émis le souhait de participer.

Votes des différentes résolutions

• Première résolution :

L'assemblée approuve le fait de participer à l'Assemblée Générale en visio. Le décret a été prolongé jusqu'en juillet compte-tenu de la situation sanitaire en vigueur sachant que de toute façon la date de l'envoi de la convocation répondait déjà aux critères du précédent décret.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

• Deuxième résolution :

L'assemblée approuve le fait de pouvoir participer à l'Assemblée Générale en visio dorénavant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

• Troisième résolution :

L'assemblée approuve le Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale de l'association en date du 14 Juin 2019 qui concernait la saison 2018-2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

• **Quatrième résolution :**

L'assemblée approuve : le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier de la saison 2019-2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

• **Cinquième résolution :**

L'assemblée donne mandat à Messieurs ABBAS Hakim et JELLOULI Ahmed pour la vérification des comptes de l'association de la saison 2020-2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

• **Sixième résolution :**

L'assemblée approuve les nouveaux tarifs de cotisations présentés pour la saison 2020-2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

• **Septième résolution :**

Les membres de l'Assemblée Générale présents donnent quitus aux administrateurs de la saison 2019 -2020, cela permet à ceux-ci, d'être dégagés de toute responsabilité sur leurs tâches accomplies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

• **Huitième résolution :**

Candidature pour le renouvellement des membres du Comité Directeur

Madame IABASSENE Malika

Madame CHELLY Monia

Madame CHESNEL Fabienne

Madame CLAVERIE Jocelyne

Madame FONTAINE Nadège

Monsieur SLAMANI Said

Monsieur ZAMANT Jocelyn

L'assemblée par vote désigne les personnes proposées ci-dessus comme membre du comité directeur de l'association pour la saison 2020-2021.

Toutes ces personnes sont membres actifs du Bureau de l'association Argenteuil Natation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

• **Neuvième résolution :**

Désignation de la Présidence de l'association

Les membres nouvellement élus du Comité Directeur proposent à l'Assemblée conformément aux statuts de l'association

Madame CLAVERIE Jocelyne comme Présidente

Ce choix est validé par celle-ci .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE Saison 2019-2020

• **Dixième résolution :**

Le siège social de l'association, conformément aux statuts, sera au domicile de la présidente soit au 49 Avenue du Maréchal FOCH 95100 Argenteuil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont participé les membres du Comité Directeur.

Il est signé par la présidente et la vice-présidente.

Président

J. CLAVERIE

Vice-Présidente

N. FONTAINE